

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

1 Chemin de l'Orée du Bois 88390 UXEGNEY – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 29 novembre 2024

Date de convocation : 19 novembre 2024

Nombre de membres

- α 21 en exercice
- α 18 présents et représentés
- α 18 votants

L'an deux mil vingt-quatre, vingt-neuf novembre à 9h30.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni au Centre de Gestion des Vosges, 1 chemin de l'Orée du Bois (88390 UXEGNEY) sous la présidence de Emre DEMIR, Adjoint au maire de THAON LES VOSGES.

Etaient présents en présentiel :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES) à Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL) à M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY) à Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS)

Etaient présents également :

M. VILLEMIN Pascal (Payeur Départemental), M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme SYLVESTRE Danièle (Responsable du Pôle Contrats Cadres), Mme VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. LAMBOLEZ David (Responsable service Missions Temporaires), Mme ROCHOTTE Géraldine (Chargée de missions « Compétences »), M. BARDET Brian (Responsable service Développement WEB), M. BELHAJ Ayoub (Contrôleur de Gestion) et Mme BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des Protocoles et Assemblées).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Monsieur PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES).

2024/33. Création de poste de Médecin Territorial Hors-classe.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.
- Vu le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale

Considérant la nécessité de créer un poste de Médecin Territorial sur le grade de Médecin Hors classe pour faire fonctionner de manière optimale le service de Médecine Professionnelle et Préventive,

Considérant les prétentions salariales des médecins de prévention et les médecins du travail ,

Considérant la nécessité de fixer une plage de rémunération pour le poste de médecin de prévention ou médecin du travail,

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
À l'unanimité,**

- Décident de créer un poste permanent à temps complet de Médecin Territorial sur le grade de Médecin Territorial Hors-classe

- Décident de déterminer la plage de rémunération dudit poste comme suit : de l'échelon 1 de la grille des médecins territoriaux hors-classe et la rémunération maximale de la grille ci-dessous :

Plage de rémunération proposée

				Traitement brut*	
Issue grille Médecins Hors classe Territoriaux	1	912	743	2 ans	3 657,63 €
	2	977	792	2 ans	3 898,84 €
	3	1027	830	3 ans	4 085,91 €
	4	HEA	-	3 ans	4 381,28 €
		HEA2	-	1 an	4 553,58 €
		HEA3	-	1 an	4 784,95 €
	5	HEB	-	1 an	4 784,95 €
		HEB2	-	1 an	4 986,78 €
		HEB3	-	1 an	5 252,61 €
		HEBbis2	-	1 an	5 390,45 €
		HEBbis3	-	2 ans	5 533,21 €
	5 bis			2 ans	5 639,43 €
	6			2 ans	5 842,60 €
Issue grille PH	7		2 ans	6 277,98 €	
	8		2 ans	6 539,21 €	
	9		4 ans	7 434,25 €	
	10		4 ans	7 763,35 €	
	11		4 ans	8 194,60 €	
	12		4 ans	8 625,85 €	
	13			-	9 229,60 €

** les montants indiqués dans la grille sont susceptibles
d'évoluer en fonction des revalorisations du point
d'indice de la fonction publique*

Date d'effet de la délibération : 29/11/2029

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. DEMIR Emre
Premier vice-président du Centre Départemental de Gestion des Vosges
Adjoint au Maire du THAON LES VOGSES



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le (visa),
et de la publication le